

---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs**

7 juillet 2023

**Groupe de travail des transports  
de marchandises dangereuses**

français

**Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé  
à l'Accord européen relatif au transport international  
des marchandises dangereuses par voies de navigation  
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Quarante et deuxième session**

Genève, 21-25 août 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN :  
autres propositions**

---

**Diverses corrections dans l'ADN 2023****Communication du Gouvernement de l'Allemagne****Introduction**

1. L'Allemagne a constaté que, fin 2022, le RID 2023 a fait l'objet de diverses corrections portant sur des passages de texte qui avaient été harmonisés avec l'ADN. Nous n'avons pas connaissance de décisions spécifiques de groupes de travail ayant pu donner lieu à ces corrections.

**Demande**

2. L'Allemagne invite les secrétariats de la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) et de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) à procéder à une vérification préalable afin de déterminer si ces corrections devraient également être reprises dans l'ADN, afin de maintenir autant que possible une harmonisation étendue entre l'ADR, le RID et l'ADN.

3. Cela concerne les corrections suivantes dans les versions française et allemande :

**Français**

Table des matières :

3.2 Modifier comme suit :

« 3.2 Liste des marchandises dangereuses

3.2.1 Tableau A : Liste des marchandises dangereuses dans l'ordre des numéros ONU

3.2.2 Tableau B : Liste alphabétique des marchandises dangereuses ».

*Note by the secretariat: These changes should be discussed at the Joint Meeting and a solution for RID/ADR/ADN should be found. Titles are currently different for RID/ADR/ADN.*

## Chapitre 1.1

1.1.4.7.1 Dans la première phrase, après « et construits », ajouter : « et éprouvés »

*Note by the secretariat: This is a correction to ADR 2023 as well and should be reflected in ADN.*

## Chapitre 3.2

3.2.1 Modifier le titre comme suit :

« 3.2.1 Tableau A : Liste des marchandises dangereuses dans l'ordre des numéros ONU Explications ».

## PARTIE 5

5.4.1.1.3.2 À l'alinéa c), remplacer « véhicule » par : « wagon ».

*Note by the secretariat: Normally for ADN « vehicle » is kept and « wagon » added, if relevant. The Safety Committee should decide if adding « wagon » is relevant for this specific paragraph.*

## Allemand

### Inhaltsverzeichnis:

3.2 Das gesamte Kapitel wie folgt ersetzen:

„3.2 Verzeichnisse der gefährlichen Güter

3.2.1 Tabelle A: Verzeichnis der gefährlichen Güter in UN-numerischer Reihenfolge“

## TEIL 3

### Kapitel 3.2

3.2.1 Die Überschrift erhält folgenden Wortlaut:

„3.2.1 Tabelle A: Verzeichnis der gefährlichen Güter in UN-numerischer Reihenfolge Erläuterungen“.

### Kapitel 5.4

5.4.1.1.3.2 In Absatz c) streichen: „/Fahrzeugs“

---